

Décision

Générale

colonial

Décision n° 613 06/06/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date de publication
6 juin 1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence à solde entière d'une durée de quinze jours et un congé sans solde d'une même durée sont accordés à Mme Buschaud, institutrice auxiliaire du Service de l'Enseignement. La présente décision aura effet pour compter du 20 mai 1952.